

Date de séance : 16 février 2017	COMPTE RENDU de la séance du Conseil Syndical	
Date de convocation : 11 février 2017		
Nombre de membres	En exercice : 9	Présents : 9

*L'an deux mille dix sept et le seize février à 10h00, le Conseil syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur ARRO Patrice**.*

Membres titulaires présents : Mme BRUZY Evelyne ayant reçu pouvoir de M. CASES Jérôme, Mme CASES Juliette et M. MACHARD Jean-François pour CASTEIL, MM. BOBE Jean et MONET Eric pour CORNEILLA DE CONFLONT, MM. BOUDON Patrice, CISZEK Georges et Henri GUITART pour VERNET LES BAINS.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2017

MM CISZEK et GUITART s'étonnent que les projets de contrats DSP soient mentionnés allant jusqu'au 31 décembre 2020. M. ARRO confirme que c'est bien cette date qui a été mise au vote, comme peut en témoigner l'enregistrement. Les élus de Vernet les Bains demandent pourquoi la décision de ne pas récupérer les services du SIVOM avant 2020 n'a pas été soumise au vote par le conseil communautaire de Conflent Canigou. Le président répond que les élus communautaires peuvent solliciter le président de la CDC pour que le dossier soit soumis au vote mais il fallait maintenir la continuité des services publics, les contrats s'achevant au 30 juin 2017.

Le compte rendu de la séance est adopté à l'unanimité.

VOTE : 9 voix POUR

2) Autorisation de régler par anticipation des dépenses d'investissement 2017

Le Président expose que jusqu'à l'adoption du budget 2017, la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement non prévues en 2016, dans la limite du **quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**. Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2017 lors de son adoption.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Opération 133 – Compte 2033 : annonces insertion concession services publics eau potable et assainissement pour 3 500 € HT,

- Opération 133 – Compte 2031 : étude et assistance au maître d'ouvrage pour l'élaboration des projets de contrats de concession et pour procédure pour un montant de 18 000 € HT.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil syndical de faire application de ce dispositif, pour un montant total de prévisions anticipées de **21 500 € HT**.

Le Président sollicite l'autorisation à mandater les dépenses susvisées par anticipation de leur inscription au budget 2017.

VOTES : 9 voix POUR

Questions diverses

Le Président présente au débat le retour éventuel à la commune de Vernet les Bains du bâtiment administratif, actuellement siège du SIVOM et mis à sa disposition par convention de décembre 2015, suite à la dissolution de la communauté de communes Canigou Val Cady.

Le Président explique les raisons à l'origine de cette réflexion, assisté de sa directrice. Une réunion a été organisée en sous-préfecture le vendredi 10 février 2017, en présence de représentants de la Préfecture et de la DGFIP pour répondre aux interrogations du SIVOM. En effet, la collectivité a constaté par anticipation que les dotations aux amortissements en 2018, (conséquence des nombreux travaux réalisés en 2016 et prévus en 2017 et qui seront intégrés à partir de 2018), même si ce ne sont que des mouvements d'ordre, impacteront « lourdement » le résultat de la section de fonctionnement de 2018, en le rendant déficitaire, malgré un excédent conséquent de la section d'investissement et un excédent global du compte administratif. Il a ainsi été repéré au cours de cette réunion que la possibilité de ne plus amortir le bâtiment et les biens mobiliers mis à la disposition de la commune de Vernet les Bains suffirait à elle-seule à maintenir l'équilibre de la section de fonctionnement (près de 17 000 € par an). Mais compte tenu de la réglementation, pour ce faire, lesdits biens ne doivent plus être mis à la disposition du SIVOM, c'est-à-dire ne plus figurer à l'état de l'actif. La possibilité serait donc que ces biens soient repris par la commune et éventuellement loués au SIVOM, à condition que le montant du loyer, charge réelle de fonctionnement, ne vienne pas impacter encore le résultat de cette section. Un débat s'ensuit avec les élus de la commune de Vernet les Bains qui ne souhaiteraient pas reprendre l'annuité d'emprunt de ce

bâtiment dont ils sont propriétaires sans que le montant du loyer facturé au SIVOM ne corresponde au montant de l'annuité d'emprunt (plus de 15 491 €). Compte tenu qu'il n'est pas possible de demander aux usagers et contribuables de contribuer à un tel montant de loyer ni d'augmenter les redevances (*seule solution en cas de saisine par le Préfet*), le Président demande à ce que la réflexion sur cette proposition ou sur d'autres pistes, soit poursuivie par l'ensemble des élus du SIVOM, dans l'intérêt général. L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 11h15.